

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DAC 791** Subvention (36.000 euros) et convention avec le Théâtre National de l'Opéra-Comique (2e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Théâtre National de l'Opéra-Comique (2e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 36.000 euros au titre de la culture est attribuée Théâtre National de l'Opéra-Comique, 5 rue Favart 75002 Paris. 186788 ; 2019-09674.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**